

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **14 décembre 2020** à **20 h 8**, en huis clos compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte rouge), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Mme Ginette Brien, conseillère district # 5, est absente et le poste de conseiller municipal au district #2 étant vacant.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme la majorité des membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2020-12-289

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Dépôt du projet de Règlement concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021*
3. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2020-12-290

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

2. Dépôt du projet de Règlement concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021

Une copie du projet de Règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec. M. Brisson résume ce qui se retrouve dans le projet de règlement.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le projet de règlement a été mis en ligne sur le site Web de la municipalité pour consultation le 11 décembre 2020.

~~~~~

**3. Période de questions des contribuables**

Puisque l'assemblée se tient à huis clos, la période de questions est consacrée aux questions des personnes ayant transmis par courriel au préalable leurs questions en vue de la présente période de questions. Aucune question n'avait été transmise en ce sens.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 11, l'ordre du jour est épuisé.

2020-12-291

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

**- Original signé -**

Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée